

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 NOVEMBRE 2020**

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 2 novembre 2020, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers et conseillères :

Claude Martel  
Josée Crane  
Tony Potvin  
Annie Lapointe  
Caroline Roberge  
Réal Bérubé

Formant quorum.

---

**Ordre du jour**

**OUVERTURE**

Ouverture de la séance par madame la mairesse

**1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Autorisation de siéger à huis clos
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2020
- 1.4 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 28 octobre 2020
- 1.5 Rapport général de la mairesse
- 1.6 Calendrier des séances ordinaires
- 1.7 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.8 Épuration des archives municipales – année financière 2013
- 1.9 Épuration des archives municipales – année 2018
- 1.10 Appui à la campagne provinciale Villes et Municipalités contre le radon 2020-2021
- 1.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 20-16 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

**2. FINANCES**

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois d'octobre 2020
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 septembre 2020
- 2.3 Approbation des prévisions budgétaires bibliothèque municipale
- 2.4 Retrait des immeubles visés, de la vente pour taxes devant avoir lieu en 2020
- 2.5 Instructions ventes pour taxes 2019
- 2.6 Liste des comptes à recevoir au 31 octobre 2020
- 2.7 Demande de la Fondation des sourds du Québec
- 2.8 Budget de la fête des enfants

**3. PERSONNEL**

**4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

**5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

- 5.1 Travaux de rénovation visant à remplacer le revêtement de la toiture par un nouveau bardeau d'asphalte, Centre sportif

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Plan de sécurité civile
- 6.2 Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité civile

**7. TRANSPORT ROUTIER**

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 9.1 Demande d'autorisation d'émission d'un permis de chenil

- 10. LOISIRS ET CULTURE
  - 11. VARIA
  - 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
- 

1. **ADMINISTRATION**

1.1 **AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS**

Résol. 20-218

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

**ACCEPTÉE**

1.2 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résol. 20-219

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

1.3 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2020**

Résol. 20-220

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2020;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2020 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

#### 1.4

#### **APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 28 OCTOBRE 2020**

Résol. 20-221

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 28 octobre 2020 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 28 octobre 2020 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

**ACCEPTÉE**

#### 1.5

#### **RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE**

- ➔ Motion de félicitations à la Maison des jeunes
- ➔ Mme la mairesse demande au quad de faire attention aux propriétés.

#### 1.6

#### **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES**

Résol. 20-222

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui débiteront à 19 h à la salle du conseil située au 297, rue Principale, Lac-Bouchette et qui se tiendront :

- |                                     |                          |
|-------------------------------------|--------------------------|
| - Le lundi 11 janvier,              | - Le lundi 5 juillet,    |
| - Le lundi 1 <sup>er</sup> février, | - Le lundi 2 août,       |
| - Le lundi 1 <sup>er</sup> mars,    | - Le lundi 13 septembre, |
| - Le lundi 12 avril,                | - Le lundi 4 octobre,    |
| - Le lundi 3 mai,                   | - Le lundi 15 novembre,  |
| - Le lundi 7 juin,                  | - Le lundi 6 décembre.   |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**ACCEPTÉE**

**1.7 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général et secrétaire-trésorier remet à chacun des membres du conseil un formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

**1.8 ÉPURATION DES ARCHIVES MUNICIPALES – ANNÉE FINANCIÈRE 2013**

Résol. 20-223

ATTENDU QUE la Municipalité doit conserver certaines archives 7 ans selon le calendrier de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité doit autoriser la destruction des archives municipales selon le calendrier de conservation des documents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la destruction des archives municipales de l'année financière 2013 selon le calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

**1.9 ÉPURATION DES ARCHIVES MUNICIPALES – ANNÉE 2018**

Résol. 20-224

ATTENDU QUE le conseil doit donner son approbation pour la destruction de certaines archives;

ATTENDU QUE les archives municipales de l'année 2018 seront détruites selon le calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Lac-Bouchette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la destruction des archives municipales de l'année 2018.

**ACCEPTÉE**

**1.10 APPUI À LA CAMPAGNE PROVINCIALE VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON 2020-2021**

Résol. 20-225

ATTENDU QUE l'Association pulmonaire du Québec travaille à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon;

ATTENDU QU'au Québec plus de 1 000 personnes meurent chaque année d'un cancer du poumon lié au radon;

ATTENDU QUE le conseil désire participer à la campagne de sensibilisation afin d'informer les citoyens du danger que représente une exposition prolongée au radon;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil s'engage à sensibiliser les citoyens au danger que représente une exposition prolongée au radon.

**ACCEPTÉE**

1.11

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 20-16 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU**

Avis de motion est donné et le projet de règlement a été présenté par Mme la conseillère Josée Crane. Lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement n° 20-16, règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

2.

**FINANCES**

2.1A

Résol. 20-226

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2020**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois d'octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Réberge et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer d'octobre 2020 suivants soient approuvés :

Octobre 2020		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
<b>Folio 700 084</b>		
Ministère du Revenu	13 456.18 \$	13 456.18 \$
Fabrique de Lac-Bouchette	50.00 \$	50.00 \$
Édith Gaudreault	110.41 \$	110.41 \$
Stéphane Julien	1 037.93 \$	1 037.93 \$
Fleurons du québec	51.74 \$	51.74 \$
Sébastien Drolet Valérie Martel	534.61 \$	534.61 \$
Intact assurances	527.42 \$	527.42 \$
Groupe Géos	28 513.80 \$	28 513.80 \$
Aldéi tapis	103.48 \$	103.48 \$
Guylain Gauthier	360.39 \$	360.39 \$
Noëlla Harvey	265.30 \$	265.30 \$
Ministre des Finances	211.46 \$	47 716.46 \$
Postes Canada	111.53 \$	640.43 \$
Hélène Girard	210.23 \$	210.23 \$
Centraide	50.00 \$	50.00 \$
Regroupement Loisirs & Sports	210.00 \$	210.00 \$
Club Passe-Partout	200.00 \$	200.00 \$
Maison des jeunes	300.00 \$	300.00 \$
Jeannot Munger	79.30 \$	79.30 \$
Postes Canada	528.90 \$	- \$
9108-8625 Québec Inc.	3 557.38 \$	3 557.38 \$

BrassardBuro	1 377.40 \$	1 377.40 \$
Cain Lamarre	1 246.49 \$	1 246.49 \$
Caouette Thériault & Renaud	2 299.50 \$	2 299.50 \$
Chem Action	309.28 \$	309.28 \$
Martin Cloutier	859.37 \$	859.37 \$
Canadian national	68.99 \$	68.99 \$
Construction Bon-Air	1 404.55 \$	1 404.55 \$
Construction Serge Dumas	16 088.19 \$	16 088.19 \$
Coop Chambord	1 095.47 \$	1 095.47 \$
Corporate express	137.80 \$	137.80 \$
Cuizen	57.97 \$	57.97 \$
Bobby Desgagné	135.00 \$	135.00 \$
Électro-Ilnu	710.60 \$	710.60 \$
Eurofins environex	257.54 \$	257.54 \$
Ferme R.D. Bouchard	275.94 \$	275.94 \$
Fonds d'information	90.00 \$	90.00 \$
Groupe Perron	5 549.22 \$	5 549.22 \$
H2O innovation	325.76 \$	325.76 \$
Havre du Lac-St-Jean	57.00 \$	57.00 \$
Laboratoires Chez-Nous	480.26 \$	480.26 \$
Ghislaine M.-Hudon	87.36 \$	87.36 \$
Mageco LMG	1 247.48 \$	1 247.48 \$
Gilles Marcoux	574.19 \$	574.19 \$
Mécanique Dave Bilodeau	10.29 \$	10.29 \$
MegaBuro	132.92 \$	132.92 \$
Mick mécanique	462.20 \$	462.20 \$
Ministre des Finances	47 505.00 \$	- \$
MRC du Domaine-du-Roy	22 194.02 \$	22 194.02 \$
Napa	78.18 \$	78.18 \$
Nutrinor énergies	1 603.93 \$	1 603.93 \$
Produits B.C.C.	16 512.77 \$	16 512.77 \$
Produits BCM	38.20 \$	38.20 \$
Prudent mesures d'urgence	2 163.63 \$	2 163.63 \$
RAM gestion d'achats	110.84 \$	110.84 \$
Scellant d'asphalte Dolbeau	776.08 \$	776.08 \$
Société canadienne des postes	273.75 \$	273.75 \$
SCFP	439.36 \$	439.36 \$
Télénet	114.98 \$	114.98 \$
Transport C.J. Z.	12 262.08 \$	12 262.08 \$
Ville de Roberval	497.87 \$	497.87 \$
Vision Informatik	94.28 \$	94.28 \$
Würth Canada	109.86 \$	109.86 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 160.11 \$	8 163.37 \$
Hydro-Québec - pompage	202.50 \$	- \$
SSQ	3 674.91 \$	3 674.91 \$
Visa	82.05 \$	82.05 \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 920.43 \$	- \$
Receveur général du Canada	5 264.68 \$	5 264.68 \$
Bell - kiosque	95.04 \$	364.20 \$
Bell - kiosque	36.79 \$	- \$
Cogéco câble	48.23 \$	48.23 \$
Bell - Municipalité	94.48 \$	- \$
Hydro-Québec - plage	458.85 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	382.97 \$	- \$
Bell - voirie	82.14 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	835.30 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 895.42 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 031.54 \$	- \$
Hydro-Québec - kiosque	276.25 \$	- \$
Bell - plage	55.75 \$	- \$
Bell mobilité	216.00 \$	216.00 \$
Desjardins sécurité financière	5 168.66 \$	5 168.66 \$
<b>Sous-total:</b>	<b>213 567.76 \$</b>	<b>213 567.76 \$</b>

Chèque de septembre annulé #9051	(47.00) \$	(47.00) \$
<b>Total:</b>	<b>213 520.76 \$</b>	<b>213 520.76 \$</b>
<b>Salaires</b>		
1 octobre 2020	5 525.89 \$	5 525.89 \$
8 octobre 2020	5 469.70 \$	5 469.70 \$
15 octobre 2020	6 051.89 \$	6 051.89 \$
22 octobre 2020	5 744.48 \$	5 744.48 \$
29 octobre 2020	9 687.72 \$	9 687.72 \$
<b>Total des salaires</b>	<b>32 479.68 \$</b>	<b>32 479.68 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>246 047.44 \$</b>	<b>246 047.44 \$</b>

**ACCEPTÉE**

## 2.1B

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Tremblay,  
directeur général et secrétaire-trésorier

## 2.2

Résol. 20-227

### APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 30 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 septembre 2020 soit accepté.

**ACCEPTÉE**

## 2.3

Résol. 20-228

### APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires présentées par la responsable de la bibliothèque municipale répondent aux attentes du conseil municipal;

ATTENDU QUE ces nouvelles dispositions financières permettront d'offrir un service de qualité à la population de Lac-Bouchette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2021 de la bibliothèque municipale telles que présentées et rédigées au montant de 7 275\$ plus le salaire et la cotisation au CRSBP pour 2021.

**ACCEPTÉE**

## 2.4

Résol. 20-229

### **RETRAIT DES IMMEUBLES VISÉS DE LA VENTE POUR TAXES DEVANT AVOIR LIEU EN 2020**

ATTENDU la résolution n° 20-061 faisant état des taxes impayées imposées sur des immeubles sis sur le territoire de la Municipalité, afin que ceux-ci soient vendus pour défaut de paiement de taxes, en 2020, par la MRC du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE la vente pour défaut de paiement de taxes a été reportée par l'arrêté numéro 2020-014 du 2 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE le 17 août 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a modifié ce report afin que la vente d'immeubles pour taxes impayées puisse se faire suivant un avis public donné au moins 15 jours avant ladite vente (arrêté numéro 2020-058), auquel s'ajoutent les délais découlant de la procédure prescrite aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE cette même procédure de vente, pour l'année 2021, devra être initiée en février prochain, notamment par l'établissement d'un état des taxes dues;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun qu'il ne soit pas procédé, en 2020, à la vente d'immeubles pour taxes impayées, afin notamment d'éviter la simultanéité de la procédure de 2020 et celle de 2021, ainsi que les frais que cela comporte;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers de retirer de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes, tous les immeubles visés par la résolution n° 20-061;

QUE ce retrait vise uniquement la vente qui aurait dû avoir lieu en 2020;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC du Domaine-du-Roy.

**ACCEPTÉE**

## 2.5

Résol. 20-230

### **INSTRUCTIONS VENTES POUR TAXES 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette désire vendre pour non-paiement de taxes les propriétés des citoyens qui ont des comptes en retard soit 2019 et antérieurs;



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que toutes les propriétés des citoyens qui ont des arrérages de taxes municipales pour 2019 et plus âgés soient vendues pour les taxes après l'avis prévu par la Loi.

**ACCEPTÉE**

**2.6**  
Résol. 20-231

#### **LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 OCTOBRE 2020**

ATTENDU QUE, selon l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit préparer au cours du mois de novembre une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

ATTENDU QUE cette liste doit être approuvée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des taxes à recevoir fournie par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total de 206 846,25\$ et des intérêts pour un montant de 11 701,25\$ en date du 31 octobre 2020.

**ACCEPTÉE**

**2.7**  
Résol. 20-232

#### **DEMANDE DE LA FONDATION DES SOURDS DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution pour un montant de 25\$ à la Fondation des sourds du Québec Inc.

**ACCEPTÉE**

**2.8**  
Résol. 20-233

#### **BUDGET DE LA FÊTE DES ENFANTS**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un budget de 2 300\$ en faveur du Comité de la fête des enfants qui aura lieu en décembre, de publiciser l'événement dans un info;

QUE le conseil nomme Mmes les conseillères Josée Crane et Caroline Roberge comme représentantes au comité de la fête des enfants;

QUE le comité de la fête des enfants devra remettre un rapport détaillé des revenus et dépenses pour la fête.

**ACCEPTÉE**

### **3. PERSONNEL**

Aucun item.

#### **4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

Aucun item.

#### **5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

##### **5.1 TRAVAUX DE RÉNOVATION VISANT À REMPLACER LE REVÊTEMENT DE LA TOITURE PAR UN NOUVEAU BARDEAU D'ASPHALTE, CENTRE SPORTIF**

Résol. 20-234

ATTENDU QUE la toiture du centre sportif coule depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Rénovation Nada inc au montant de 25 754,40\$ taxes incluses afin de refaire les deux toitures selon la soumission reçue.

**ACCEPTÉE**

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **6.1 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Résol. 20-235

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-Bouchette reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité préparé par M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay soit adopté;

QUE Jean-Pierre Tremblay soit nommé responsable de la mise-à-jour et de la révision du plan de sécurité civile;

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise-à-jour ou la révision de ce plan.

**ACCEPTÉE**

6.2

**RÉSOLUTION CONSTITUANT L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

Résol. 20-236

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-Bouchette reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>
Coordonnateur municipal de la sécurité civile .....	Jean-Pierre Tremblay;
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut.....	Mairesse, maire;
Responsable de la mission Administration.....	Jean-Pierre Tremblay;
Responsable substitut de la mission Administration.....	Edith Gaudreault;
Responsable de la mission Communication.....	Edith Gaudreault;
Responsable substitut de la mission Communication .....	Daly Potvin;
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens .....	Services sécurité incendie;
Responsable substitut de la mission Secours aux personnes et protection des biens .....	Sûreté du Québec;

Responsable de la mission  
Services aux personnes sinistrées ..... Chantale Girard;

Responsable substitut de la  
mission Services aux personnes  
sinistrées..... Martin Cloutier;

Responsable de la mission  
Services techniques..... Luc Potvin;

Responsable substitut de la  
mission Services techniques ..... Jeannot Munger;

Responsable de la mission  
Transport ..... Luc Potvin;

Responsable substitut de la  
mission Transport ..... Martin Cloutier;

Responsable Autre mission ..... Jean-Pierre Tremblay;

Responsable substitut Autre  
mission..... Mairesse, maire.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant  
l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

### **ACCEPTÉE**

#### **7. TRANSPORT ROUTIER**

Aucun item.

#### **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun item.

#### **9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

##### **9.1 DEMANDE D'AUTORISATION D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CHENIL**

Résol. 20-237

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'autorisation  
d'émission de permis de chenil;

ATTENDU QUE dans la zone 5A les chenils sont permis;

ATTENDU QUE le conseil juge que l'emplacement proposé est  
acceptable;

ATTENDU QU'il y aura une évaluation de la situation l'année  
prochaine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission de permis de chenil et qu'il y aura une évaluation de la situation l'année prochaine.

**ACCEPTÉE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun item.

**11. VARIA**

Aucun item.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résol. 20-238

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de levée l'assemblée.

Il est 19 h 32.

**ACCEPTÉE**

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.